



Ville de
Kingersheim

Police municipale

192/2025

Arrêté provisoire portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 5 mai 2025

- Vu Les articles L 2212-1, L 2213-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,
- Vu La demande effectuée le 17 avril 2025 par Monsieur VELIKONIA Luc domicilié 73, rue du Noyer à Kingersheim.

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la fête des voisins, le vendredi 27 juin 2025, organisée par Monsieur VELIKONIA Luc, 73, rue du Noyer à Kingersheim, il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue du Noyer.

ARRETE

Article 1 – La rue du Noyer, dans sa section comprise entre la rue Pierre de Coubertin et la rue des Carrières, sera fermée à la circulation de tous véhicules, le vendredi 27 juin 2025 à partir de 18h00 jusqu'à 2h.

Article 2 – Monsieur VELIKONIA est chargé de la mise en place des barrières et de la pose de la signalisation adéquate.

- Une pré signalisation « route barrée à 200m » sera mise en place à l'entrée de la rue des Carrières (côté rue de Richwiller).

Article 3 – La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Laurent RICHE